

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2015

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE À L'OCTROI DE MER - (N° 2808)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par
M. Baert, rapporteur

ARTICLE 17

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 2 :

« L'octroi de mer dont la » (*le reste sans changement*).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.